



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 février 2023

**Présents :** Mmes Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES  
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Marie-Antoinette FISHER, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Yannick SERIN, Pierre TROUCHE

**Procuration :** Mme Anne-Marie ANTERRIEU a donné procuration à Mme Marie-Antoinette FISHER  
Mme Laurence ARTERO-MOREL a donné procuration à M. Aurélien DALOZ  
Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Philippe LORINQUER  
M. Yves LEGUAY a donné procuration à M. Yannick SERIN

**Absent :** M. David HURTADO

**Secrétaire de séance :** Mme Hélène DEVILLER

Nombre de Membres  
En exercice : 23  
Présents : 18+4 proc.  
Votants : 22

Date convocation  
03/02/2023  
Date d'affichage  
03/02/2023

Acte rendu exécutoire  
Date transmission à la  
Préfecture le 09/02/2023

Le Maire,  
**Josian RIBES**



### **Objet : Majoration des tarifs des services périscolaires pour non-inscription dans les délais impartis**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de revoir la majoration du tarif appliqué pour les inscriptions tardives au restaurant scolaire, compte-tenu de la récurrence de certains retards.

Il rappelle que ces inscriptions tardives ont une conséquence sur le bon fonctionnement des services, puisque les repas sont commandés suivant le nombre d'inscrits.

Il propose donc la mise en place d'un tarif unique pour les inscriptions hors délai, pour l'ALP du midi (activités et repas), fixé à 8€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé qui précède, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la tarification majorée proposée pour l'ALP du midi, qui sera mis en application à la rentrée des vacances d'hiver soit le 6 mars 2023 ;

- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20230208-2023-DELIB-08-DE  
Date de réception préfecture : 13/02/2023